



## ASA mariage enfant dans la FPE

-----  
Par Missecoco

Bonjour,

Pour le mariage de son enfant, y a-t-il un texte indiquant le nombre de jour d'autorisation d'absence que l'on peut bénéficier?

Je précise que je me renseigne pour un contractuel ouvrier dans un établissement de l'enseignement supérieur. En regardant sur le site de la fonction publique, il est écrit, de mémoire : "droit à des asa pour son mariage ou pacs ET le mariage de son enfant". Je souligne le mot ET car dans mes recherches, je n'ai pas trouver d'informations plus pertinentes.

Merci pour votre aide.